



CORONAVIRUS – COVID-19

Information No 5 à la population de Bourg-St-Pierre

Durant le week-end de Pâques, des incivilités et le non-respect des mesures mises en place tant par la Confédération que par le Canton n'ont pas été respectées.

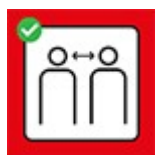
Malgré l'interdiction de réunion et l'interdiction de faire des feux, certaines personnes se sont senties au-dessus de lois et ont failli provoquer un incendie.

De ce fait nous nous voyons dans l'obligation de condamner l'accès à la route du barrage de Toules et ceci dès ce jeudi 16 avril 2020. Cette mesure ne concerne pas l'accès à la décharge selon les horaires en place.

Nous vous invitons à respecter pleinement les mesures édictées

C'est pourquoi nous vous recommandons une fois de plus de respecter de manière optimale les mesures de prévention pour lutter contre le Coronavirus, à savoir :

1. Limiter vos sorties au strict nécessaire
2. Suivre les consignes du Conseil fédéral :



Garder ses distances.



Éviter les poignées de main.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.



Se laver soigneusement les mains.



Rester à la maison dès maintenant.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

Merci de respecter ces consignes pour votre propre bien et également celui de vos parents, amis et voisins.

Cette maladie ne fait de pas distinction entre jeune et moins jeune, entre riche et modeste, elle traite tout le monde sur un pied d'égalité.

Prenez soin de vous.

Bourg-St-Pierre, le 14 avril 2020

L'Administration communale